



plan de surendettement caduc.

Par **Papoo**, le **13/02/2008** à **11:56**

Bonjour,

J'ai 59 ans et suis à un an de la retraite mais j'ai un dossier de surendettement en cour de 10 000 euros restants mais les mensualités sont trop importantes pour moi (Env. 500 E). Je suis confiant pour régler pourtant cette dette dès cette année pour en finir mais mon créancier veut en finir en rendant caduc le plan. Je suppose dès lors qu'il y aura une procédure de saisie.

A qui dois-je m'adresser dans un premier temps pour un nouveau plan de six mois par exemple afin que je puisse régler définitivement cette dette ? La Banque de France ? Je vis une situation qui fait que j'ai peur d'entendre ce que l'on va me dire et savoir qu'une saisie me tuerait complètement ; d'autant que je possède peu de choses.

J'espère n'avoir pas répondu à ma propre question.

Si quelqu'un peut me rassurer sur ce point, je vous en remercie.

Papoo